

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 OCTOBRE 2022 - 19H00

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel, JOUBERTON Philippe, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, ROSSIGNOL Alexis.

Absents excusés : MM. MEUNIER Thierry (procuration à M. ANTUNES), FALKENAU Carole (procuration à Mme GARRACHON), BERNARDIN Ludovic (procuration à Mme MEGE), EL MANDILI Amel (procuration à M. MANUBY)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE
- TRAVAUX
- PROJETS
- AFFAIRES FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES
- AFFAIRES FONCIERES
- QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu du 27 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Rajout ordre du jour :

- Rajout de deux devis concernant la mise aux normes PMR au camping et la modification du local de la pétanque.
- Décision modificative budgétaire.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE :

Le Maire fait état du règlement des factures suivantes :

| N° mandat | ORGANISME | OBJET | MONTANT |
|-----------|-------------------------|---|-------------|
| 650 | DMMJB Avocats | Honoraires provisionnels bail MDS | 1 200.00 € |
| 651 | ATOUTLEM | Meuble rangement école maternelle | 2 485.00 € |
| 652 | TOURNOBOIS | Baies vitrées école maternelle | 30 028.58 € |
| 655 | Charpentiers de Laisles | Acompte travaux nouvelle Mairie | 31 000.00 € |
| 675 | MANUTAN | Tables et chaises école maternelle | 1 142.99 € |
| 678 | ARNAULT Stéphan | Contrat maintenance informatique écoles | 1 080.00 € |
| 670 | Auvergne Freinage | Fournitures entretien service voirie | 1 157.71 € |
| 671 | FCH | Produits d'entretien, essuie-mains, WC | 1 798.27 € |

TRAVAUX :

Ecole maternelle :

Le Maire informe le Conseil municipal de la continuité des travaux à la maternelle. En effet, les travaux devraient se poursuivre avec la pose de menuiseries extérieures supplémentaires d'ici la fin de l'année.

En parallèle, des travaux devront être définis concernant les sanitaires avec la construction d'une cloison de séparation avec le couloir.

Eclairage public :

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion aura lieu mercredi 26 octobre 2022 avec le Syndicat Territoire d'Energie 63 (ex SIEG) sur l'avenir de l'éclairage public sur la commune. Les élus, avec l'appui du Territoire d'Energie 63 devront entamer une démarche sur les mesures à prendre et sur le choix du maintien de l'éclairage public toute la nuit.

Le coût de l'énergie, notamment de l'électricité, pourrait être multiplié par 2, voire 2.5 en 2023. Le budget en matière d'énergie (électricité, gaz, fioul, ...) est de 125 000.00€ dont 54 000.00€ pour la part Eclairage Public. 1 heure de coupure permet d'économiser 7 %.

Lors du dernier conseil, plusieurs questions s'étaient posées :

- Maintien de l'éclairage public la nuit sur tout le territoire communal,
- Faut-il identifier des secteurs (bourg, villages, RD) pour une coupure une partie de la nuit ?
- Doit-on réaliser une coupure générale et pendant combien d'heures pour que l'action soit significative ?
- Extinction semaine et pas le week-end ?
- Quelles illuminations pour les fêtes de Noël ?

Les choix qui pourraient être pris par la collectivité ne seront pas forcément définitifs.

Le Maire propose la création d'une commission spécifique de travail sur les orientations à prendre et les choix à réaliser pour ce chapitre important pour les finances communales.

Il est logique et nécessaire de participer à l'effort collectif concernant la sobriété en matière de dépenses énergétiques dans le contexte national et de veiller à une action bénéfique sur l'environnement et le climat avec une diminution des gaz à effets de serre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 16 voix pour et 2 abstentions (M. Fernand ANTUNES et M. Thierry MEUNIER) :

- d'adopter le principe d'une coupure de l'éclairage public sur toute la Commune de 23h00 à 6h00 du matin, avec la possibilité de modifier les plages horaires,
- de prendre l'attache de Territoire d'Energie 63 pour sa mise en place,
- d'autoriser le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Terrain de pétanque et local :

Le Maire informe le Conseil municipal de l'avancement des travaux du futur terrain et du local de la pétanque. Une réunion a eu lieu sur site pour faire le point des travaux réalisés cet été. Il s'avère qu'il est nécessaire de rallonger les terrains et de réaliser un terrain supplémentaire vers la rue des Chênes.

Il a été également convenu de faire installer un ensemble « porte et fenêtre » à la place de la porte de garage, devis ci-dessous, afin de permettre à l'association de la pétanque de disposer d'un local comme pour les autres associations.

PROJETS :

Mairie :

Concernant les travaux de la future mairie, une réunion de chantier a eu lieu ce jour. Actuellement, seule l'entreprise de gros-œuvre travaille sur site. Les pignons sont terminés et elle va déposer le plancher.

Travaux de la nouvelle Mairie - avenant n° 1 - Lot n° 1 :

Il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires pour le lot n° 01 : réfection du dallage dans le bâtiment du rez-de-chaussée pour 8 175 € HT et la pose d'une cuve de 5 000 litres pour la récupération des eaux pour 5 630 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 d'un montant total de 13 805 € HT, soit 16 566 € TTC, portant le marché à 232 804.55 € HT.

Maison de santé :

Une réunion a eu lieu ce jour avec le cabinet Morpho et les entreprises attributaires pour la signature des marchés de travaux. Au planning, il est prévu une réunion de préparation en novembre et un démarrage des travaux de terrassement début décembre. Les dossiers de demande de subvention FEADER et de la Région ont été retenus par la commission d'attribution et devraient passer en commission permanente en décembre prochain ou en début 2023.

Le Maire informe le Conseil de l'installation prochaine d'une infirmière supplémentaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

Budget assainissement - décision modificative n° 1 :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ouverture de crédits d'ordre au chapitre 041 :

| BUDGET ASSAINISSEMENT | |
|----------------------------------|------------|
| Dépenses d'investissement | |
| Article 213-041 | + 26 635 € |
| Recettes d'investissement | |
| Article 2031-041 | + 26 635 € |

Devis d'installation d'un ensemble porte et fenêtre pour le local du club de pétanque :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de TOURNOBOIS d'un montant de 5 629.68 € HT, soit 6 755.62 € TTC pour l'installation d'un ensemble « porte et fenêtre » en menuiserie aluminium au local de la pétanque décrit ci-dessus sous le stade.

Devis de mise aux normes PMR d'un chalet du Camping municipal :

Approbation à l'unanimité d'un devis de l'entreprise TOURNOBOIS pour la mise en accessibilité du Camping municipal et la mise aux normes handicapées d'un chalet d'un montant de 5 121.36 € HT, soit 6 145.63 € TTC.

Travaux Maison de santé : Avenant n° 1 pour la maîtrise d'oeuvre :

Le Maire présente la nouvelle répartition d'honoraires actualisée pour les travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire. Il soumet l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet MORPHO Architecture, en raison de l'actualisation de l'estimation des travaux qui passe de 850 000 € HT à 1 378 983 € HT. Le nouveau montant des honoraires s'élève à 124 108.47 € HT, soit 148 930.16 € TTC, réparti entre le cabinet MORPHO à hauteur de 51 % et le cabinet R3i pour 49%. Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 à l'unanimité.

Réalisation de deux emprunts de 400 000 € et 300 000 € pour les travaux d'investissement de la nouvelle Mairie et la Maison de santé :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contracter auprès du Crédit Agricole Centre France deux emprunts de 400 000 € sur 25 ans et 300 000 € sur 20 ans avec un taux fixe de 3.20% pour une mise à disposition en 2023.

Matériel informatique et équipement des salles en internet :

Dans le cadre d'un projet de médiation numérique porté par la Préfecture, la Commune peut prétendre à du matériel informatique sous forme d'ordinateurs et de tablettes rénovés financés à 80 % par l'Etat. Mme Isabelle MEGE et M. Philippe JOUBERTON ont déposé un dossier auprès des services de la Préfecture pour prétendre à cette proposition. De même, une étude est en cours pour la mise en place d'internet dans les salles communales.

Nouveaux horaires de l'Agence Postale Communale :

Le Conseil municipal donne son accord avec 16 voix pour et 2 voix contre : Mme Frédérique BUFFARD et M. Philippe JOUBERTON, pour le changement des horaires de l'Agence postale à compter du mercredi 02 novembre 2022 avec une ouverture le lundi matin et des horaires modulés plus souples pour le public comme suit :

- Lundi : 10h00 – 13h00
- Mardi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
- Mercredi : 9h00 - 12h00
- Jeudi : 10h00 - 13h00 / 14h00 - 17h00
- Vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
- Samedi : fermé

Pour rappel, lors du transfert de l'agence postale communale au sein de la nouvelle mairie, une ré-ouverture le samedi matin aura lieu. Actuellement, le samedi matin est peu fréquenté.

Contrat groupe d'assurance des risques statutaires :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme à compter du 1^{er} janvier 2023 pour 4 ans avec l'assureur : ALLIANZ (Courtier : SCIACI Saint Honoré).

Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'études pré-opérationnelles dans le cadre du projet SCOLAEE.

La Commune a déposé sa candidature dans le cadre de l'appel à projets SCOLAEE porté conjointement par le Département du Puy-de-Dôme et l'ADUHME, pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire des Ancizes-Comps. Un groupement de commandes pour l'achat des études pré-opérationnelles a été constitué, auquel la Commune doit adhérer. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes et d'adhérer à ce groupement.

AFFAIRES FONCIERES :

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas user du droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée AR 84 d'une superficie de 1 650 m² au prix de 27 000 €.

Vente de terrains communaux :

Accord à l'unanimité du Conseil municipal pour la mise en vente de terrains Rue des Charmilles situés au PLU en zone UG et en N, d'une superficie de 3 254 m² au prix de 11.55 € le m².

Echange de terrain Commune/privé :

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'échange du chemin communal avec une partie de terrain privé au village de Tournobert. Une visite a eu lieu sur place pour connaître l'emprise de l'échange. La Commune récupère une largeur de 3.50m qui contournera la propriété des particuliers. Ceux-ci supporteront tous les frais résultants de cet échange. La commune procédera à une enquête publique pour l'échange des terrains. Une servitude pour les réseaux publics sera instaurée au profit de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES :

INFOS

- Compte-rendu de la réunion et de la visite chez Aubert et Duval pour la prise en charge du pylon qui sera cédé par l'entreprise.
- Compte-rendu de la réunion pour la mise en place du calendrier des festivités des associations et mise à disposition d'une salle pour l'association Chamboule Tout Théâtre.
- Compte-rendu des réunions du SIRB concernant les modifications de statuts et les contributions des communes.
- Aménagement d'une cabine téléphonique en kiosque à livres : création d'une commission animée par Mme Buffard.
- Réunion publique prévue le 18 novembre dans le cadre du projet Petites Villes de Demain avec étude et échanges avec la population sur le plan d'aménagement du bourg envisageable dans les années futures,
- Convention des Conseillers municipaux : une réunion des conseillers municipaux des communes de la communauté CSM s'est tenue le samedi 22 octobre au Cinéma La Viouze, concernant le projet de territoire et les perspectives pour 2023, co-animée par le Président et les Vice-Présidents de CSM.

- Une pétition des victimes des orages de grêle de juin dernier a été adressée en Mairie par une habitante de Gouttière, particulièrement touchée : signature de la pétition par la Commune.
- Convention d'occupation de locaux à renouveler avec la Société de chasse de Tournobert, Farges ...
- Association Voir et Savoir : conférence animée par M. Bernard Boulin sur l'histoire du vignoble auvergnat vendredi 28 octobre à 18h00 au Foyer rural.
- M. Philippe Jouberton signale des problèmes de voirie sur la route de Comps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.